

### PREFET DE L'ARDECHE

Cabinet du Préfet Service des Sécurités Bureau Interministériel de Protection Civile pref-defense-protection-civile@ardeche.gouv.fr Standard: Tél 04 75 66 50 00 – Fax 04 75 64 03 39

BORDEREAU D'ENVOI

# **BUREAU INTERMINISTERIEL DE PROTECTION CIVILE**

DATE ET HEURE DE REMISE: 26/02/2019 à 13H31

## **DESTINATAIRES:**

<u>Pour attribution</u>: Groupement de gendarmerie- DDSP - Sous-préfectures - DDT- DDCSPP - DSDEN - Direction départementale de l'enseignement catholique (DDEC) - Conseil Départemental, Maires des

communes du (des) bassin(s) concerné(s) – Pref-communication

**Pour information: SDIS - ATMO** 

**OBJET:** POLLUTION ATMOSPHERIQUE

### MAINTIEN DU NIVEAU « INFORMATION ET RECOMMANDATION »

<u>P.J.</u>: Communiqué du 26/02/2019 à 13h30 (consultable sur https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/pollutions)

Le niveau « information et recommandation » du dispositif inter-préfectoral relatif à la pollution atmosphérique est activé dans la zone Vallée du Rhône pour le polluant PM10, au minimum pour les prochaines 24 heures.

# →Les services suivants sont chargés de rediffuser le communiqué joint :

- <u>Maires</u>: à la population et aux établissements de leur commune (crèches, haltegarderies publiques et privées, écoles maternelles publiques et privées, centres aérés, centres de loisirs ou de vacances recevant des enfants, etc.),
- <u>Conseil Départemental</u>: aux services de PMI et au service gestionnaire du réseau routier départemental,
- GGD07 et DDSP: à la Région de Gendarmerie et DZCRS
- DDT : à la chambre d'agriculture et gestionnaire de réseau routier National
- DDCSPP: aux associations et clubs sportifs,
- <u>DSDEN et DDEC</u>: aux établissements d'enseignement primaire, secondaire et universitaire et Rectorat,
- <u>DT ARS</u>: aux établissements de soins recevant des personnes sensibles, insuffisants respiratoires,
- PREF-COMMUNICATION aux médias et sur le site de la préfecture.

Vous êtes invités à signaler au BIPC pendant les heures ouvrées et, en dehors, au permanent de gestion de l'évènement (via le standard de la Préfecture), tout incident ou difficulté lié à cette pollution.

Vous serez tenus informés en cas d'évolution du dispositif (levée ou passage au niveau « alerte »).

Pour le Préfet L'adjointe au chef du BIPC Signé

**Stéphanie PARIS**